

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 15 novembre 2022 - Délibération n° BC2022/11/02

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE EN INGENIERIE DEVELOPPEMENT LOCAL DANS LE CADRE DU CONTRAT BOOST'ER ET DEMANDE DE SUBVENTION.**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 novembre, à deux-huit heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 08 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle – Thierry GAILLARD et Martine LAPORTE.

**Etaient excusés :** MALIVERT Jacques et NOURRISEAU Pierre-Marie.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	6	6			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
6	-	-	-	-	-

Le Conseil communautaire a validé en 2019 la contractualisation territoriale Boost'ter 2019-2023 avec le Conseil Départemental de la Creuse

La signature d'un avenant au contrat en 2020 permet à la Communauté de communes de bénéficier de financement sur le poste d'agent de développement chargé du suivi des contrats Boost'ter à hauteur de 50% d'un ETP plafonné à 100 000.00€ sur les 5 ans de la contractualisation,

Le poste dédié aux politiques territoriales et à la vie locale au sein de la Communauté de communes permet d'assurer les missions de mise en œuvre du contrat Boost'ter, de développement local, la mise en œuvre du projet de territoire, la coordination des contractualisations avec les partenaires. Il apporte ainsi un soutien et un accompagnement aux acteurs et à leurs projets, que ce soit dans la recherche de financement sur les projets d'investissements locaux pouvant être aidés dans le cadre des différents contrats dont Boost'ter, que dans l'étude des modalités de fonctionnement des projets.

Le temps de travail de l'agent a été modifié en cours d'année pour passer de 0,9 à 1 ETP.

L'aide est donc proratisée sur une période de l'année.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des financements	TOTAL	%
Département	20 000 €	31 %
Autofinancement	44 700 €	69 %
<b>Coût Total</b>	<b>64 700 €</b>	<b>100 %</b>

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire

- Approuve le plan de financement présenté ci-avant ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Département de la Creuse.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

